



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 11/02/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour M. DUPLA), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, MM. MARSAN, DUCASSE, BRUEY, Mme DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET, DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO, THIEBLIN, DAUGREILH (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à Mme DAUGREILH), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. LAMOTHE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absente non excusée : Mme ULMANN.

Un scrutin a eu lieu, Mme DAUGREILH Valérie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Lancement des Etudes pour le réaménagement de la Place GAMBETTA

La place Gambetta et les rues Victor Hugo et du Général de Gaulle se sont fortement dégradées au fil du temps, les matériaux utilisés sont anciens et les aménagements ne correspondent plus aux besoins actuels particulièrement en matière d'accessibilité PMR alors que ce secteur constitue l'hyper centre de Tartas. C'est dans ce périmètre que sont situés la plupart des commerces et services de la Ville.

L'état de dégradation de certains secteurs oblige à envisager une importante rénovation de cet espace sur les toutes prochaines années. Ce chantier primordial nécessite la réalisation d'une étude préalable afin de d'établir et de chiffrer un projet de réaménagement complet de la place Gambetta et des rues Victor Hugo et du Général de Gaulle.

Le cout d'une telle étude est de l'ordre de 25 000 € TTC et un relevé topographique complet du périmètre de l'étude devra être effectué au préalable pour un cout maximal estimé de 6 000 € TTC,

.../...



Il est demandé au Conseil municipal, de donner son accord pour la réalisation de l'étude de réaménagement de la place Gambetta et les rues Victor Hugo et du Général de Gaulle

- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au Budget 2016 pour le financement de l'étude et des plans topographiques nécessaires
- d'autoriser M. le Maire :
 - A choisir et missionner un géomètre pour la réalisation du levé topographique dans la limite des crédits ci-dessus
 - A choisir et missionner un bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'aménagement complète dans la limite des crédits ci-dessus
 - A signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Ce projet a été soumis à plusieurs reprises en commission des travaux et a reçu un avis favorable du bureau des adjoints.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE son accord pour la réalisation de l'étude de réaménagement de la place Gambetta et les rues Victor Hugo et du Général de Gaulle.

PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au Budget 2016 pour le financement de l'étude et des plans topographiques nécessaires.

AUTORISE M. le Maire :

- à choisir et missionner un géomètre pour la réalisation du levé topographique dans la limite des crédits ci-dessus
- à choisir et missionner un bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'aménagement complète dans la limite des crédits ci-dessus
- à signer tous les documents se rapportant à ce projet

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES